SEANCE DU 11 OCTOBRE 2016

L'an deux mil seize, le onze octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. DUEZ Jean Pierre, Maire.

Présents : MM DUEZ - Mmes BELLOT - BOFFELI - BOSSIS - CHATELIER - MM MOURLOT - VILLENEUVE - GAUTIER - ANNEREAU - ARCHAT - BERTET – HERAUD.

Pouvoirs :	M. LEBLOIS à M. HERAUD
Absente :	Mme CHATEAU
Secrétaire de séance :	Mme BOSSIS

- **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 29 AOUT 2016**

Le compte rendu de la réunion du 29 Août 2016 est approuvé à l'unanimité par les conseillers présents.

- **Décision Modificative n° 2 BUDGET COMMUNE**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédit comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses

Opération 10002		Compte 21318	- 2 700 €
Opération 10003		Compte 2152	+ 2 700 €
Opération 10004		Compte 2313	+ 80 000 €
Opération 10004		Compte 2315	- 80 000 €
Chapitre	020	Dépenses imprévues	- 5 000 €

Recettes

Opération 10003	Compte 10226	+ 3 000 €
Opération 10004	Compte 1328	- 8 000 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre	011	Compte 6227	+ 500 €
		Compte 6231	+ 500 €
Chapitre	012	Compte 6413	+ 18 000 €
		Compte 64168	+ 4 000 €
		Compte 6451	+ 4 000 €
		Compte 6454	+ 2 300 €
		Compte 6411	- 20 000 €
		Compte 6475	+ 400 €

Chapitre	014	Compte 73925	+ 1 192 €
Chapitre	022	Dépenses imprévues	+ 1 352 €

Recettes

Chapitre	013	Compte 6419	+ 12 700 €
Chapitre	70	Compte 70388	- 3 000 €
Chapitre	73	Compte 7325	+ 2 544 €

- **Décision Modificative n° 2 BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Trésorier lui demande d'inscrire les dépenses pour Matériel de télésurveillance au compte 2188.
Le Conseil Municipal autorise le virement de crédit nécessaire.

INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre	23	Compte 2315	- 18 000 €
Chapitre	21	Compte 2188	+ 18 000 €

- **Cadences d'amortissement des biens à l'inventaire**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les biens acquis par la commune sont répertoriés à l'inventaire, tenu par la Trésorerie.
Chaque acquisition doit faire l'objet d'une durée d'amortissement.
En conséquence la délibération du 7 juin 2010 doit être complétée pour intégrer l'acquisition notamment de matériel de télésurveillance.

Le Conseil Municipal décide d'adopter la durée d'amortissement en ASSAINISSEMENT comme suit :

- Canalisations 40 ans
- Génie civil 40 ans
- Electro mécanique 15 ans

} délibération du 07/06/2010

- Matériel de télésurveillance 10 ans

- **Actualisation des tarifs Assainissement**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune peut revaloriser la redevance Assainissement recouvrée par la SAUR au profit de la collectivité.
Une telle actualisation doit être votée avant le 20 novembre 2016 ; le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à augmenter de 2% la redevance Assainissement à partir du 1er janvier 2017.

- **<u>Ouverture d'une ligne de Trésorerie</u>**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Commune est en attente de recettes telles que le FCTVA, ou la DETR.
Afin de permettre un fonctionnement serein, il expose la possibilité de recourir à une ligne de trésorerie, durant la période de décalage temporaire entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à ouvrir une ligne de trésorerie pour un montant de 50 000 € si cela était nécessaire.

- **<u>Mise en sens unique de circulation Voie Communale n° 119 (« Collard »)</u>**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la voie communale n°119 s'avère dangereuse pour les automobilistes qui l'empruntent mais également pour les riverains (circulation à vitesse excessive et étroitesse de la voie)

Monsieur le Maire propose qu'un sens interdit soit posé sur cette voie, ne permettant plus la circulation dans le sens CIMETIERE ⟹ EGLISE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à placer la voie communale n°119 en sens unique de circulation.

- **<u>Participation de la commune Syndicat du Moron pour 2014.</u>**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2016-08-02, l'autorisant à ne mandater que le quart de la cotisation demandée par le syndicat. Ce prorata correspondant à la période durant laquelle la commune était membre du syndicat.
Lors de cette délibération la cotisation proposée s'élevait à 1 654 €, considérant la date de l'arrêté préfectoral posant acte du retrait de Saint Paul du Syndicat.

Or, suite aux différents échanges entre Monsieur le Maire et Monsieur le Président du SGBV, la contribution ne doit correspondre qu'à la période du 1er janvier 2014 au 18 mars 2014, délibération du syndicat actant le retrait de la commune de Saint Paul du Syndicat.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'annuler la délibération 2016-08-02 et de ne régler la cotisation de la commune pour 2014 qu'à hauteur de 1 300 €.
Proposition validée par le Conseil Municipal.

- **<u>Revalorisation du tarif de la location de la Salle Polyvalente pour 2017.</u>**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une hausse de 2% des tarifs de la location de la salle polyvalente, à savoir :

	En été : 01/04 – 31/10	en hiver : 01/11 – 31/03
Commune	175 € +2% = **178.50 €**	200 € +2% = **204 €**
Hors commune	350 € +2% = **357 €**	400 € +2% = **408 €**
Asso Commune	100 € +2% = **102 €**	100 € +2% = **102 €**

(Après 2 utilisations gratuites)

Asso Hors commune	400 € +2% = **408 €**	450 € +2% = **459 €**
Conseiller ou Agent	100 € +2% = **102 €**	100 € +2% = **102 €**

Monsieur le Maire propose également qu'une caution soit mise en place pour garantir un minimum de ménage fait, à hauteur de 50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à augmenter les tarifs de la location de la Salle polyvalente à raison de 2%,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à instaurer une caution de ménage.

- **Marché PRESBYTERE : avenant n°1**

La restauration du Presbytère réalisée par l'entreprise JURCIC apporte au bâtiment un cachet certain. Initialement, le Conseil Municipal n'avait pas voté le ravalement du chai situé sur le côté du Presbytère.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la restauration du chai afin d'harmoniser l'ensemble du site.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à passer un avenant au marché du Presbytère (montant HT de 5700€) ainsi qu'au marché de maîtrise d'œuvre.

- **Suppression du poste de secrétaire de mairie à 28h hebdomadaires**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2015-11-01 créant au tableau des effectifs un emploi permanent de secrétaire de mairie à compter du 15 février 2016 correspondant au grade de Rédacteur pour 28h hebdomadaires. Il rappelle également la délibération 2016-08-05 créant un poste de secrétaire de mairie à 32/35è au 1er septembre 2016, permettant d'augmenter le temps de travail hebdomadaire de la secrétaire en place.

Le Maire propose au Conseil Municipal, la suppression de l'emploi de secrétaire de mairie, permanent à temps non complet à raison de 28h hebdomadaires.

Le Conseil Municipal décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

QUESTIONS DIVERSES

- Pôle Recyclage

Le SMICVAL souhaite se porter acquéreur du chemin rural longeant la déchetterie. L'aliénation de ce chemin a impliqué le bornage par à un géomètre et la mise en place d'une enquête publique. Cette dernière s'est étendue du 26 septembre 2016 au 10 octobre 2016, menée par M. CHARLES, commissaire enquêteur.

Un compte rendu sera adressé à Monsieur le Maire.

- Marché de Noël

Cette année, le Marché de Noël aura lieu le vendredi 09 décembre.

Déjà de nombreux exposants nous sollicitent.

Monsieur le Maire proposent aux conseillers qui avaient organisé le spectacle des « Scènes d'été » de mettre en place cette manifestation.

- Travaux sur le cours d'eau de l'Eau Morte, village des Davids

Les riverains des « Davids » ont manifesté leur préoccupation quant à un éventuel débordement du cours d'eau de l'Eau Morte en cas de fortes pluies du fait de la canalisation des eaux pluviales réalisée dans le cadre de l'aménagement de la traversée des Davids.
Monsieur le Maire a sollicité le technicien-rivière de la Communauté de Communes de l'Estuaire afin de procéder à une visite de chantier, préalablement à la réalisation de travaux d'entretien- curage.
A la suite de cette visite, Monsieur le Maire recherchera une entreprise pour le nettoyage du cours d'eau et consultera la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) en vue d'obtenir l'autorisation de curer ce cours d'eau dont les ponts sont partiellement obstrués.

- Eclairage public

Suite à la consultation d'entreprises pour l'entretien du réseau d'éclairage public, le Conseil Municipal retient l'entreprise SPIE Sud Ouest pour un contrat d'un coût total de 2436 € à partir du 1er novembre 2016.

- Ecole

Monsieur Mourlot a assisté à une réunion en présence de la Gendarmerie Nationale, de Monsieur le Sous-Préfet et les représentants de l'Education Nationale sur la sécurité à l'école et notamment les mesures à prendre.
Un conseil d'école se tiendra le mardi 18 octobre à 17h30, durant lequel le sujet sera évoqué.

- Opération « Nettoyons la Nature »

La Municipalité remercie et félicite l'ACE pour l'opération menée autour du Pôle recyclage, opération sponsorisée par l'enseigne E. LECLERC.

- «Scènes d'été »

Au vu du succès remporté par l'évènement dans le cadre des « Scènes d'été », la municipalité envisage de proposer une nouvelle manifestation en 2017.

- Vœux du Maire

Monsieur le Maire prononcera ses vœux le Jeudi 05 janvier 2017à 18h30 à la salle municipale.

La séance a été levée à 21h20.

La prochaine séance de Conseil Municipal se tiendra le Mardi 15 Novembre 2016 à 19h.